

**Centre de traitement multifilières de déchets ménagers avec valorisation énergétique
Port Autonome de Marseille / FOS-SUR-MER**

BORDEREAU DE DIFFUSION DE DOCUMENTS

Date : 25/02/2010

Émetteur :

EVERE SAS

Route quai Minéralier
Lieu-Dit Caban Sud
Zone Industrielle De Fos sur Mer
13778 Fos sur Mer Cedex

Destinataires

MONSIEUR JOEL RAFFIN
PRESIDENT CUMPM

MADAME JENNIFER MICHELANGELI
CUMPM

MADAME KARINE RUBERT
CABINET MERLIN

Nature du document	N° du document	Indice	DÉSIGNATION	Diffusion pour :			Diffusion à :										
				Pour information	Pour observation	Pour approbation	MPM	URBASER	S'PACE	Atelier B. MIRANDA	INGEVALOR	APAVE CT	APAVE SPS	CNIM	VALORGA	CABINET MERLIN	
Courrier			Objets volumineux	X			X										X

Mode de diffusion :



Par courriel et par courrier



V/réf. :
N/réf. : 100224 088C MPM XDG/FG

**COMMUNAUTE URBAINE
MARSEILLE PROVENCE METROPOLE
M. Joël RAFFIN
Les Docks, Atrium 10.7
10, place de la Joliette
13002 MARSEILLE**

Fos sur Mer, le 25 février 2010

Objet : Objets volumineux

Monsieur le Directeur,

Nous faisons suite à nos précédents courriers du 22 janvier et du 10 février. Nous continuons à recevoir de nombreux encombrants qui obstruent les trottinets et les détériorent. Nous sommes contraints d'effectuer plusieurs fois par jour des arrêts de ligne pour le nettoyage et les réparations. Le personnel que nous devons mettre en place et les réparations effectuées génèrent des surcoûts auxquels s'ajoutent les pertes d'exploitation liées aux arrêts de lignes.

Comme M Amberto nous l'a demandé, la quantification de ces déchets est en cours de réalisation, mais nous pouvons d'ores et déjà vous préciser que nous sommes contraints d'intervenir en moyenne 7 fois par poste pour enlever des trémies divers vélos, poubelles, matelas et blocs de béton qui créent des bourrages.

De plus, comme M Amberto a pu le constater lors de sa venue mardi 23 février, nous sommes obligés de demander à notre personnel de descendre à l'intérieur des trémies pour enlever ces monstres. Ces travaux de débouillage sont particulièrement dangereux. Pour votre information, nous avons du retirer hier 24 février une tondeuse à gazon lors du déchargement.

Nous sollicitons donc de nouveau votre aide pour que ces apports de déchets soient supprimés et pour faire venir sur notre installation les personnels des centres de transfert afin de les sensibiliser à ces questions.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations les plus respectueuses.

Xavier de Gaulejac

Directeur Général

